



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 9 novembre 2022

## Ordre du jour :

- Rapport moral - Emmanuelle Foulon, Présidente
- Rapport d'activité - Frédéric Bassier, Directeur
- Rapport financier - Laurent Ollivier, Trésorier  
(rapports du commissaire aux comptes, bilan, compte de résultat et annexes dans ce document)
- Vote des résolutions
- Élection du Conseil d'Administration
- Points divers 2022/2023 :
  - Présentation de la Team Bénévoles - Gaëlle Grossiord, Secrétaire
  - Présentation programmation 2022/2023 - Equipe de direction

# Rapport Moral Assemblée Générale AEM

9 Novembre 2022

Bonsoir à tous et merci de votre présence ce soir à l'Assemblée Générale de l'AEM (Association Eculloise de Musique). Grâce à vous et aux adhérents qui, excusés, nous ont confié leur pouvoir, nous atteignons le quorum ce soir et pouvons donc procéder à cette Assemblée Générale.

L'ODJ est le suivant :

- 1- Rapport Moral par la Présidente, Emmanuelle Foulon
- 2- Rapport d'activité par le Directeur, Frédéric Bassier
- 3- Rapport financier par le Trésorier, Laurent Ollivier
- 4- Vote des résolutions
- 5- Election du CA
- 6- Présentation de la Team Bénévoles par la Secrétaire, Gaëlle Grossiord
- 7- Verre de l'Amitié

Je rappelle que notre école de musique a un statut associatif, loi 1901, et est gérée par un Conseil d'Administration composé exclusivement d'adhérents bénévoles.

Le CA de l'année qui se termine est composé de :

Gaëlle, Laurent, Corinne, Anne-Claire, Lionel, Delphine, Aurélien, Jessica, Louis et Deniz et de moi-même en tant que Présidente. Je les remercie tous pour leur investissement tout au long de cette année.

Certains nous quittent, Corinne, Louis et Deniz mais ils continueront à s'investir par un autre biais, notamment par la Team Bénévoles dont Gaëlle vous parlera à la fin de cette AG. Merci à eux trois.

Nous avons par ailleurs la chance d'accueillir de nouveaux bénévoles cette année, avec lesquels nous pourrons poursuivre notre action pour l'école. Nous procéderons à l'élection du nouveau conseil à la fin de cette assemblée générale.

Les administrateurs travaillent en collaboration étroite avec la Direction, composée de Frédéric Bassier, François Aymonier, Margot Bardel et Edith Delay que je tiens également à remercier pour leur travail et leur implication et qui, avec une équipe de 21 professeurs, assurent une présence permanente auprès de vous tous, adhérents.

Nous travaillons également étroitement avec la mairie d'Ecully et la Métropole de Lyon.

La mairie fait d'ailleurs partie du Conseil d'Administration, à titre consultatif.

Elle est représentée ce soir par Monsieur Jean-Jacques Margaine, Adjoint à la Culture, Mesdames Géraldine Balligand et Nicole Briand, et Monsieur Jean-Philippe Cordin, tous les 3 conseillers municipaux.

Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble de l'équipe Municipale, pour son soutien, sa confiance et son écoute.

Soutien par la mise à disposition gracieuse des locaux que l'école occupe. Soutien financier ensuite, par le subventionnement d'une partie du fonctionnement de l'école. Et enfin votre soutien par la confiance dont vous faites preuve à l'égard de notre équipe et pour votre écoute permanente.

La Métropole de Lyon est également partenaire de l'association, en participant à son fonctionnement et à quelques investissements, de matériel, et de projets, comme le partenariat avec le Centre Social, tout comme la mairie.

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027 nous sera présenté fin novembre par le Monsieur Van Styvendael, Vice-Président à la Culture de la Métropole de Lyon. Nous espérons un maintien de son soutien au fonctionnement des écoles de musique associatives dans ces temps difficiles.

En ce qui concerne l'année 2021/2022, elle a été l'année de la reprise d'une activité normale suite à deux années bouleversées par le Covid : cours en présentiel, auditions, concerts, Festival du printemps, autant d'évènements festifs et de rencontre que nous étions tous ravis de retrouver.

Elle a été aussi l'année du renouvellement de la signature de la convention qui nous lie à la Mairie, ce qui a permis de développer des partenariats avec les écoles d'Ecully, que Frédéric détaillera dans le rapport d'activité.

Cela contribue à développer l'apprentissage musical auprès d'une population n'y ayant pas forcément accès, ce qui nous tient à cœur, à développer notre présence lors d'évènements municipaux ou associatifs et à participer au rayonnement de l'école.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'association, nous travaillons avec le Cabinet d'Expertise Comptable, 2G Conseil, ce soir représenté par M. Damien Badoil, Chargé de Mission et notre interlocuteur chez 2G.

Nos comptes sont également certifiés par un Commissaire aux Comptes, le Cabinet Royet, qui n'a pas pu se rendre disponible ce soir, et nous présente ses excuses.

Au moment du départ en retraite d'Agnès Archinard, en charge de la gestion des paies, prévue début janvier 2023, le Conseil d'Administration a décidé de confier cette mission à 2G Conseil.

Cela permettra une sécurisation du processus et assurera un suivi professionnel du pôle Ressources Humaines, pôle majeur avec 25 salariés, ce qui représente 11,5 ETP, et un poids important de la masse salariale dans le budget de l'association.

Nous avons souhaité donner à l'AEM les outils pour assurer son activité dans les meilleures conditions.

Je profite de cette Assemblée Générale pour remercier Agnès et lui souhaiter le meilleur pour sa retraite.

Un des points qui va nous occuper sur l'année à venir concerne justement les Ressources Humaines et le poids financier que cela représente dans le contexte macro-économique que nous connaissons.

Comme tout employeur, l'AEM est soumis à des hausses conventionnelles de salaire. Pour illustrer mon propos et donner quelques chiffres, les salaires des professeurs ont déjà augmenté de 4,6% entre décembre 2021 et mai 2022.

Ils connaîtront une nouvelle hausse de 3,6% au 1er janvier 2023.

Cette hausse de 8,4% en 1 an engendre, à périmètre constant, une augmentation des coûts salariaux supérieure à 30.000€ TTC par an.

Le dynamisme des adhésions, le soutien financier de la Mairie et la Métropole, ainsi que la bonne santé financière de l'association nous feront passer ce cap sans difficulté. Néanmoins, cette problématique sera un sujet prioritaire pour le CA qui sera élu ce soir, lequel devra

repenser le modèle académique mais également économique de l'école de musique, et s'attacher à trouver de nouveaux modes de financement.

Cela pourra se faire en accompagnant de manière plus forte les concerts par des buvettes et événements festifs, raison pour laquelle nous avons besoin de vous tous pour y participer, tant dans l'organisation que dans leur fréquentation, mais également en développant des actions de mécénat et sponsoring.

Nous ferons appel aux entrepreneurs de l'association et d'Ecully dans le courant de l'année.

Nous pourrions échanger sur l'ensemble de ces sujets lors du Verre de l'amitié auquel nous vous invitons suite à l'AG.

Je vous remercie pour votre écoute.

## Assemblée Générale – mercredi 9 novembre 2022

### Compte rendu d'activités année 2021-2022

#### Les objectifs de l'association :

- Permettre à tous, sans aucune distinction, un épanouissement personnel à travers la pratique **musicale**, en offrant un **accès à un enseignement** artistique et culturel **de qualité**.
- Donner à tous la chance de **jouer ensemble** dans les formules les plus variées, ponctuelles ou permanentes, du duo à l'orchestre, tant avec un répertoire classique que de musiques actuelles.
- Participer à l'animation culturelle de **la ville d'Écully** et faire rayonner l'École en dehors de ses murs.

L'AEM est soutenue financièrement par la commune d'Écully et par la Métropole de Lyon.

#### Synthèse activité et développement 2021-2022 :

Malgré quelque complications (application du pass sanitaire, un grand nombre de cas de COVID parmi les élèves et professeurs et quelques concerts annulés) **l'année 2021/2022 a permis de renouer avec la régularité des cours en présentiel, le lien avec les acteurs du territoire et l'organisation de beaucoup d'événements.**

L'année a également été marquée par le développement de **plusieurs actions de démocratisation d'accès à l'enseignement culturel**. Nous avons ainsi :

- proposé des **cours hebdomadaires sur le quartier sources-pérollier** en partenariat avec le Centre Social (financement métropole),
- posé les bases pour l'ouverture en septembre 2022 de **cours à l'attention des écoles primaires** dans les locaux de la Médiathèque (financement commune),
- effectué quelques **interventions dans les 2 collèges d'Écully** pour préparer l'ouverture d'ateliers à partir de septembre 2022 (financement Education Nationale via la Délégation Académique aux Arts et à la Culture, collèges, métropole et Drac à confirmer),
- Accueilli et encadré en juillet 2022 **un stage proposé par la commune** aux jeunes Ecullois.

Nous souhaitons souligner que la commune nous a accompagné de manière pro-active sur ces différents sujets.

L'AEM a également signé une **nouvelle convention d'objectifs avec la commune d'Écully**. Cette convention a pris effet en janvier 2022 et fixe les objectifs suivants :

- Donner un enseignement musical de qualité à tout public Ecullois.
- Mettre en place une saison culturelle annuelle autour de la musique, avec l'organisation de concerts et conférences, en cohérence et harmonisation avec la ville et son service culture et vie associative,
- Pérenniser, développer et créer des projets partagés, avec les acteurs locaux ou intercommunaux afin de renforcer les liens et optimiser les moyens.
- Participer à la vie locale et aux manifestations culturelles et musicales organisées par la ville ou les associations culturelles présentes sur le territoire communal.
- Optimiser les coûts dans une démarche proactive de recherche de financements.
- S'inscrire dans la transition écologique en mettant l'accent sur des petits efforts quotidiens et en sensibilisant les élèves sur ce sujet.

## Adhérents & professeurs :

L'association comptait **384 adhérents en 2021-22** (en hausse de 8% par rapport à 2020-21 après une baisse de 20% l'année précédente liée au COVID) avec la répartition suivante :

223 élèves de 3 à 12 ans (+8%), 73 élèves de 13 à 18 ans (-1%) et 88 élèves de 19 à 77 ans (+17%).

**Organisation de 25 concerts d'élèves et professeurs** (dans et hors les murs) et de **nombreuses auditions**

**6 798 heures d'enseignement** ont été données.

**650 heures complémentaires** effectuées pour les différents événements (concerts, JPO, interventions dans les écoles...) et la surcharge administrative de fin d'année liée aux inscriptions.

**4 professeurs sont devenus parents cette année et 5 professeurs ont été recrutés en CDD pour les remplacer.**

**Les disciplines enseignées par 21 professeurs sont :** violon, alto, violoncelle, guitare, harpe, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, ukulele, chant classique, chant jazz et musiques actuelles, piano classique, piano jazz et musiques actuelles, clavecin, saxophone, trompette, tuba, basse électrique et contrebasse, MAO, percussions, batterie, beatbox, formation musicale, éveil musical, chorales, orchestres classiques, ateliers de musiques actuelles, atelier jazz.

Les professeurs **Audrey Vollerin** (chant et FM) et **Marion Sicouly** (harpe) ont effectué une demande de congé sabbatique en fin d'année (acceptées). Les professeurs **Anne-Elisabeth Leroy** (violoncelle), **Clémentine Dubost** (piano), **Jérémy Esperet** (guitare) et **Florian Begarie** (trompette) ont quitté l'école en fin d'année.

## Organisation des cours et cursus :

Le calendrier pédagogique est sur 33 semaines de cours.

**Éveil :** 2 parcours pour les enfants de Petite Section de maternelle au CE2 (Initiation Musicale et Parcours de Découverte des Instruments).

**Cursus complet :** Cours individuels d'instrument + Formation Musicale + Pratiques collectives.

**Cours Combo :** Cours collectifs d'instrument (2 ou 3 élèves par professeur) incluant Formation Musicale et jeu de groupe.

**Cursus "amateur" :** les adultes peuvent prendre des cours à l'école de Musique quel que soit leur niveau. Au même titre que les enfants. Ils sont invités à jouer régulièrement sur des concerts et auditions de classe ou interclasse. **Cours de Formation Musicale optionnel :** Possibilité de suivre des cours de Formation Musicale dédiés : la FM Ados / Adultes en 2 ans.

**Ensembles seuls :** Certains adhérents peuvent également ne s'inscrire qu'à une pratique collective hebdomadaire.

**Formation Musicale :** Mise en place en 2019/2020 du nouveau programme pédagogique du 1<sup>er</sup> cycle de Formation Musicale rédigé en 2018/2019.

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de FM basées sur une méthode pour l'aspect théorique. Les élèves sont très rapidement incités à jouer en groupe, à composer, à enregistrer...
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année avec spécialisation entre "MAO" (Musiques Assistées par Ordinateur) et « Musique du Monde » (apprentissage oral). Les élèves alternent entre 2 professeurs. L'un est chargé d'apporter les connaissances théoriques classiques et l'autre d'enseigner la spécialisation choisie.
- L'alternance de professeur pour tous les cours de FM 2<sup>ème</sup> cycle, l'un spécialisé en Musiques Actuelles et l'autre avec un apprentissage plus classique (système éprouvé avec succès les années précédentes).

**Effectifs par classe :**

**Éveil :**

**Initiation Musicale : 15 élèves** pour 3 classes d’Initiation Musicale.

**Parcours de Découverte Instrumentale : 35 élèves.**

**Formation musicale :**

**185 élèves** pour 28 classes ont suivi un cursus de FM (répartis en 2 cycles, + FM ados / adultes). Ce cursus est obligatoire pour les enfants au démarrage d’un instrument.

Une approche plus pratique permet dans certains cours d’aborder la théorie par la pratique instrumentale.

**Cours d'instruments :**

Instrument	Effectif
Clarinette	4
Flûte à bec	6
Flûte Trav	12
Hautbois	4
Saxophone	9
Piano	106
Clavecin	2
Alto	3
Contrebasse	2
Harpe	15
Violon	19
Violoncelle	7
Trompette	12
Tuba	1
Basse électrique	4
Guitare	48
MAO	2
Batterie	24
Ukulele	1
Chant	8
Combos (multi-instruments)	10

**Pratiques collectives hebdomadaires :**

Atelier	Effectif
Atelier Jazz	6
Atelier Musiques Anciennes	5
Atelier Musique de Chambre	2
2 Ateliers Musiques Actuelles	13
Choeur ados	9
Choeur enfants	9
Choeur petits	9
Ensemble Vocal Adultes	9
Marching Band	13
Orchestre Ados-Adultes	18
Orchestre Junior Cycle 1	18
Orchestre Junior Cycle 2	11

299 élèves en cours d’instrument

122 élèves inscrits dans les ensembles hebdomadaires.

Nos élèves jouent également fréquemment dans des ensembles « éphémères ».

Remarque : Plus d’un tiers des élèves de l’école est pianiste, ce qui rend l’accès aux pratiques collectives complexe pour cet instrument.

**Examens de changement de cycle instrumental :**

Examens organisés dans deux salles sur un samedi matin, sans public car nombreux élèves pianistes qui jouaient le même morceau. **15 élèves évalués. 14 sont admis en 2ème cycle, 1 en 3ème cycle.**

**Studio d’enregistrement :**

La reprise d’une activité très dense de cours et de concerts a limité les possibilités d’effectuer des sessions d’enregistrements pour les groupes et classes de l’AEM (professeurs, salles et élèves non disponibles). 4 groupes de l’école ont été enregistrés cette année : 2 ateliers de Musiques Actuelles, la chorale des ados et l’Orchestre Cycle 2. L’atelier Music Art (élèves du Centre Social) sont également venus à l’école 2 sessions consécutives pour enregistrer 1 composition.

**Concerts :**

- Jeudi 23 septembre – 17h15 / Place libération  
Elèves et professeurs - Inauguration BARNES
- Jeudi 11 novembre - 11h  
orchestres - célébration officielle
- Jeudi 25 novembre – 19h30 / École de Musique  
Cabaret Jazz (Atelier Jazz de l'AEM + invités)
- Mardi 7 décembre – 19h00 / Eglise St-Blaise  
Concert de Noël (Orchestres, chœurs)
- Mer 8 décembre – 18h30 / Place de la Libération  
Marché de Noël (Marching band)
- Mardi 14 décembre – 19h30 / École de musique  
Concert de classes d'instruments
- Mercredi 15 Décembre – 18h30 / Médiathèque  
Conte musical (Classes d'instruments)
- Mercredi 19 janvier – 19h / École de Musique  
Concert des élèves adultes
- Jeudi 3 février – 18h30 / École de Musique  
Concert interclasses
- Jeudi 10 février – 19h / Centre Culturel d'Ecully  
Concert des ados
- Samedi 12 mars / Ecully  
Fête de l'Eau
- Samedi 19 mars / Dardilly  
Concert Jazz (invitation AMD)
- Jeudi 24 mars – 19h / AEM  
Concert d'élèves dans le cadre du festival
- Vendredi 25 mars – 19h30 / CCE  
Chorales & atelier de musiques actuelles (festival)
- Samedi 26 mars – 11h / CCE  
Concert d'élèves dans le cadre du festival
- Samedi 26 mars – 14h30 / CCE  
Concert d'élèves dans le cadre du festival
- Samedi 26 mars – 18h30 / CCE  
Concert des profs
- Samedi 9 avril – 11h / École de musique  
Concert-Examens
- Dimanche 8 mai – 11h  
Chorales - célébration officielle
- Vendredi 13 mai – 19h30 / CCE  
Concert acoustique
- Samedi 21 mai – 10h à 13h / École de musique  
Journée porte ouverte avec représentations d'élèves
- Samedi 21 mai / Collonges au mont d'or  
Participation d'un atelier de l'AEM au concert de l'EMMO
- Samedi 18 juin – Albigny sur Saône  
Participation d'un atelier de l'AEM au concert de l'école de Musique d'Albigny
- Mardi 21 juin – 13h / Médiathèque  
Animation d'une lecture de conte par un professeur de l'AEM
- Mardi 21 juin & Mercredi 22 juin / CCE



Fête de la musique (orchestres, ateliers, chorales...)

➤ Mercredi 22 juin – tout l'après-midi / AEM

6 heures consécutives de concerts d'élèves.

➤ Vendredi 1<sup>er</sup> juillet / Ecole Grandvaux Ecully

Participation de groupes d'élèves de l'AEM à la kermesse de l'école

### **Informations complémentaires :**

- Quelques événements ont été reportés à 2022/2023 (concert aux puces du canal, fête de quartier du Centre social, participation à la fête du printemps organisée par la commune),
- L'école a pu proposer quelques animations extérieures (sur le marché pour la fête de l'eau, présentation d'instruments à l'école maternelle du Centre, animations sur l'esplanade du Centre Culturel et dans la salle de conférence toute la journée du 26 mars, participation au spectacle Hip-Hop du collègue Laurent Mourguet, inscriptions d'élèves à un concours organisé par le Lions Club...).
- Les professeurs ont organisé 10 auditions dans les locaux de l'AEM cette année.

Nous rappelons que les auditions sont ouvertes à tous. Elles permettent aux élèves de présenter leurs morceaux devant un public.

# Association Eculloise de Musique

## Rapport financier de l'exercice clos au 31 juillet 2022.

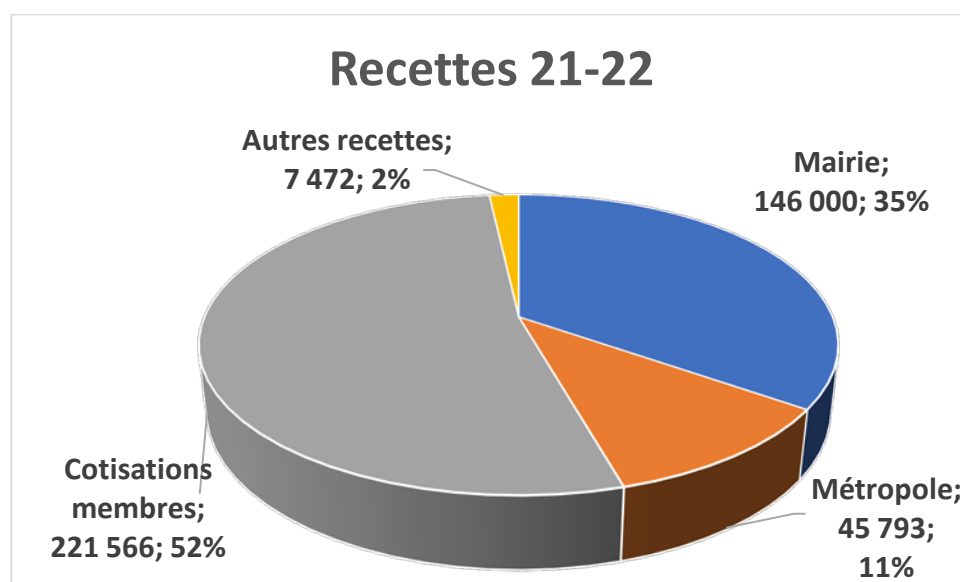
Notre association travaille avec le cabinet d'expertise comptable 2G conseil pour l'établissement de nos comptes annuels et des documents fiscaux.

Nous avons également mandaté un commissaire aux comptes, le Cabinet Royet, dont la mission est de vérifier la sincérité et la conformité de nos données financières et **comptes** annuels selon les réglementations en vigueur.

Voici donc le rapport financier de l'exercice clos au 31 juillet 2022.

### 1. Recettes

€	21-22	20-21	Dif.
<i>Subventions</i>	191 793	187 175	+ 2,5%
Mairie	146 000	142 000	+2,8%
Métropole	45 793	45 175	+1,4%
Cotisations membres	221 566	199 540	+11,2%
Autres recettes	7 472	936	+698,3%
<b>TOTAL</b>	<b>422 543</b>	<b>388 001</b>	<b>+8,9%</b>



La participation des familles s'élève à 221 566€, en hausse de 11,2% Cette participation représente 52% des recettes de l'association.

La seconde source de recettes sont les subventions de la Mairie d'Ecully (146 000€) et de la Métropole du Grand Lyon (45 793€). Elles ont connu une croissance moyenne de 2,5% et représentent 46% de nos ressources. Il est aussi important de

noter que les locaux de l'école sont mis à notre disposition par la Maire d'Ecully, incluant les dépenses en énergie et l'entretien.

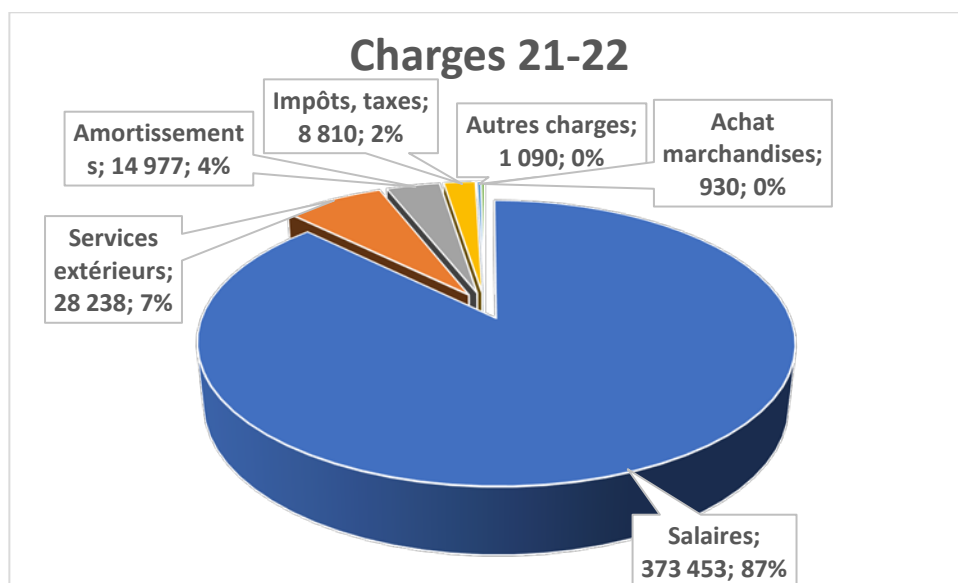
Les autres recettes proviennent de la buvette lors de nos concerts et festivals, la participation de l'école à un évènement privé, une reprise d'amortissement d'investissements non réalisés les années précédentes et des transferts de charges d'exploitation.

## 2. Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	21-22	20-21	Dif
Salaires	373 453	319 212	17%
Services extérieurs	28 238	28 137	0%
Amortissements	14 977	15 899	-6%
Impôts, taxes	8 810	5 268	67%
Autres charges	1 090	901	21%
Achat marchandises	930	31	2900%
<b>TOTAL</b>	<b>427 498</b>	<b>369 448</b>	<b>16%</b>

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 422 543 €, soit une augmentation de 8,9% par rapport à l'exercice précédent.

Les frais de personnels 373 453€ (charges incluses) représentent 87,4% de nos charges. Elles sont en hausse de 17% par rapport à l'exercice précédent.



Les services externes incluent

<b>Services extérieurs</b>	<b>21-22</b>	<b>20-21</b>
<b>60 - ACHATS</b>		
Fournitures d'entretien et ptt équip	1 489,56 €	597 €
Autres fournitures	2 873,73 €	2 982 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 363 €</b>	<b>3 578 €</b>
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>		
Locations	3 711,39 €	3 635 €
Entretien et réparations	6 955,69 €	10 341 €
Primes d'assurance	2 004,89 €	1 986 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 672 €</b>	<b>15 962 €</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		
Personnel extérieur à l'association	1 579,26 €	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 910,00 €	5 718 €
Déplacements, missions et réceptions	1 106,86 €	366 €
Frais postaux et télécom	1 721,26 €	1 641 €
Services bancaires et assimilés	219,96 €	227 €
Autres	665,40 €	676 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 203 €</b>	<b>8 628 €</b>
	<b>28 238,00</b>	<b>28 167,58</b>
<b>TOTAL Services extérieurs</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

### 3. - Résultats

Au 31 juillet 2022, notre résultat d'exploitation laisse apparaître un déficit de 4 955 €

Néanmoins, les produits financiers (placement de notre trésorerie et des provisions pour charges) ainsi que d'un produit exceptionnel de 8 348€ (remboursement d'indemnités journalières liées au COVID) nous permettent de clôturer l'année avec un excédent 3 393€.

# **ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE**

10 bis Chemin de Charrière Blanche  
69130 ECULLY

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

---

Exercice clos le 31 juillet 2022

**SERGE GUILLOT**

**S/C YG EXPERTISE ET FINANCE**

50- AVENUE CHANOINE CARTELLIER

69230 SAINT GENIS LAVAL

TEL : +33 4 78 81 05 18

INSCRIT A LA CRCC DE LYON – SIRET 788 704 203 00017

Aux adhérents de l'ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe que je n'ai été avisé d'aucune convention mentionnée à l'article L.612-5 du code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

#### CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe que la convention suivante a déjà été approuvée par l'assemblée générale et son exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la ville d'Ecully**

*Personnes concernées* : Mesdames Géraldine BALLIGAND et Nicole BRIAND, Monsieur Jean Philippe CORDIN, conseillers municipaux de la ville d'Ecully et membres de droit du conseil d'administration.

*Nature et objet* : Convention de moyens et d'objectifs entre la ville d'Ecully et l'Association Eculloise de Musique – Période 2022 – 2024

*Modalités* :

Au cours de l'exercice, l'Association Eculloise de Musique a perçu une subvention de 146 000 euros dont 58 000 euros réglés postérieurement à la clôture.

Par ailleurs, la ville d'Ecully met gracieusement à sa disposition des locaux situés Chemin de Charrière Blanche à Ecully.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 25 octobre 2022

Serge GUILLOT  
Commissaire aux Comptes



# **ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE**

10 bis Chemin de Charrière Blanche  
69130 ECULLY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 juillet 2022

**SERGE GUILLOT**

**S/C YG EXPERTISE ET FINANCE**

50- AVENUE CHANOINE CARTELLIER  
69230 SAINT GENIS LAVAL

TEL : +33 4 78 81 05 18

INSCRIT A LA CRCC DE LYON – SIRET 788 704 203 00017

Aux adhérents de l'ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Eculloise de Musique relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Août 2021 à la date d'émission de mon rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 25 octobre 2022

Serge GUILLOT  
Commissaire aux Comptes



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/07/2022	Net au 31/07/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 604	1 604		73
Immobilisations corporelles	225 275	196 481	28 793	34 803
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>226 878</b>	<b>198 085</b>	<b>28 793</b>	<b>34 876</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	390		390	
Autres	58 972		58 972	66 400
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	133 593		133 593	132 573
Caisse	1 170		1 170	374
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>194 125</b>		<b>194 125</b>	<b>199 347</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	1 037		1 037	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>1 037</b>		<b>1 037</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>422 040</b>	<b>198 085</b>	<b>223 955</b>	<b>234 223</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/07/2022	au 31/07/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	105 058	100 668
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 393</b>	<b>4 390</b>
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>108 451</b>	<b>105 058</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	8 030	7 649
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>116 481</b>	<b>112 707</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>58 578</b>	<b>53 951</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 700	7 035
Autres	39 247	55 548
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>40 946</b>	<b>59 583</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 950</b>	<b>1 982</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>223 955</b>	<b>234 223</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	45 896
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/07/2022	Exercice N-1 31/07/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises	1 122	
Production vendue (biens et services)	590	350
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	191 793	187 175
Cotisations	221 566	199 540
Autres produits	7 472	936
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>422 543</b>	<b>388 001</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises	930	31
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	28 238	28 137
Impôts, taxes et versements assimilés	8 810	5 168
Rémunérations du personnel	301 535	257 261
Charges sociales	71 918	61 951
Dotations aux amortissements	14 977	15 899
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1 090	901
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>427 498</b>	<b>369 348</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 955</b>	<b>18 653</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>285</b>	<b>316</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>8 063</b>	<b>1 806</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>16 385</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 393</b>	<b>4 390</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022, dont le total est de 223 955 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 3 393 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2021 au 31/07/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/10/2022 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Selon la déclaration en Préfecture du Rhône du 3 mai 1976, l'association a comme objet social d'initier les enfants d'Ecully à la musique sous toutes ses formes. Aujourd'hui, l'activité de l'association est d'enseigner la musique à tout public.

L'association à but non lucratif est employeur de professeurs dans de nombreuses activités musicales et organise des cours, des évènements à destination de ses élèves. Les saisons suivent le rythme des années scolaires.

Les professeurs dispensent leur cours principalement dans les locaux mis à disposition de l'association par la Mairie. La Mairie finance l'intégralité des coûts liés à l'utilisation de ces locaux.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration constitué exclusivement de bénévoles.

L'association est un association d'intérêt général non fiscalisée.

Chaque année son budget est équilibré par des subventions publiques (Mairie d'Ecully principalement) et par les cotisations (adhésion et participation aux frais) versées par les adhérents. Elle ne fait pas appel public à la générosité.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de musique : 1 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- \* Matériel de bureau et informatique : 1 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,32 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 97,75 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

## Règles et méthodes comptables

### Bénévolat

---

Pour fonctionner, l'Association s'appuie sur une implication très importante de l'ensemble des membres du bureau : présidente, secrétaire et trésorière. L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement de ces bénévoles qui consacrent 10 heures par semaine à faire le lien avec les collectivités et les partenaires (avocats, expert-comptable, commissaire aux comptes), à animer le Conseil d'Administration mensuel et piloter les réunions de directions hebdomadaires, à gérer les ressources humaines (entretiens annuels, recrutements, etc) et à prendre en charge les litiges et contentieux.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 1 200 heures pour l'exercice 31 juillet 2022.

### Soutien en nature

---

L'association est hébergée gratuitement par la Mairie dans son local du 10 B chemin de Charrières Blanche à ECULLY.  
La mairie prend en charge l'intégralité des coûts d'utilisation de ce local.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	1 604			1 604
Immobilisations corporelles	221 007	4 268		225 275
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>222 611</b>	<b>4 268</b>		<b>226 878</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	1 531	73		1 604
Immobilisations corporelles	186 204	10 277		196 481
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>187 735</b>	<b>10 350</b>		<b>198 085</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>28 793</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 60 399 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	390	390	
Autres	58 972	58 972	
Charges constatées d'avance	1 037	1 037	
<b>Total</b>	<b>60 399</b>	<b>60 399</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	972
<b>Total</b>	<b>972</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 668		4 390		105 058
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	4 390	-4 390	3 393		3 393
<b>Situation nette</b>	<b>105 058</b>	<b>-4 390</b>	<b>7 783</b>		<b>108 451</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 649		381		8 030
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>112 707</b>	<b>-4 390</b>	<b>8 164</b>		<b>116 481</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	53 951	4 627			58 578
<b>Total</b>	<b>53 951</b>	<b>4 627</b>			<b>58 578</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		4 627			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

Provisions pour maintenance d'instruments

Depuis la clôture 2015, nous avons décidé de ne plus doter de provision pour maintenance des instruments de musique. Les maintenances sont dorénavant enregistrées en charge l'année ou elles sont réalisées.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 45 896 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 700	4 700		
Dettes fiscales et sociales	39 247	39 247		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	1 950	1 950		
<b>Total</b>	<b>45 896</b>	<b>45 896</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 424
Dettes provis. pr congés à payer	15 593
Charges sociales s/congés à payer	3 913
Fpc - Cif à payer	4 087
<b>Total</b>	<b>26 017</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 037		
<b>Total</b>	<b>1 037</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Recette constatée d'avance	1 950		
<b>Total</b>	<b>1 950</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			191 793			191 793
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			2 348			2 348
						<b>194 142</b>

Sur ces sommes correspondant bien à l'exercice clos le 31/07/2022, il est à noter que 58 000 euros (quote-part de la subvention de la Mairie) est comptabilisée en produits à recevoir car elle n'était pas encaissée à la clôture. Cette somme de 58 000 euros a été encaissée par notre association le 3/10/2022.

## Autres informations

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 578 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 58 578 euros